

ASSOCIATION
PRÉVENTION SUICIDE
PREMIÈRES NATIONS
ET INUITS
DU QUÉBEC ET DU
LABRADOR



FIRST NATIONS
AND INUIT
SUICIDE PREVENTION
ASSOCIATION
OF QUEBEC AND
LABRADOR

COMMUNIQUÉ

L'APSPNIQL a pris connaissance de l'article d'Alexandre Cantin, intitulé « Coupable d'attentat à la pudeur sur une mineure, il est invité à un colloque », diffusé au TVA Nouvelles le 29 novembre 2019 et souhaite réagir.

Depuis sa création en 2001, L'Association a pour mission de participer à l'ensemble des efforts visant à favoriser le bien-être et l'équilibre dans la vie des populations autochtones du Québec, et à ce titre, travaille pour les 11 nations du Québec et les Inuits du Labrador afin de mener à bien son mandat. L'Association déplore toute situation malheureuse et délicate dans laquelle pourrait se trouver un membre de sa communauté.

Nous sommes conscients que les abus d'ordre sexuels représentent une partie importante du mal-être de nos membres et nous déployons tous les efforts nécessaires pour sensibiliser, prévenir et éduquer nos membres qu'ils soient témoins, victimes ou auteurs d'abus. Nous sommes là pour nos femmes, nos hommes et nos familles.

Malheureusement, notre organisation n'est pas à l'abri de situation hors de son contrôle.

En ce qui concerne la situation rapportée par TVA Nouvelles, survenue lors d'un colloque « DIALOGUE POUR LA VIE 2019 - L'ESPOIR POUR L'AVENIR », nous tenons à rétablir certains faits.

En faisant appel aux conférenciers invités lors du colloque diffusé sur notre site web, nous avons porté une attention particulière sur les candidats et procédé à des vérifications des antécédents judiciaires. La page pertinente peut être consultée à l'adresse suivante : <http://dialogue-pour-la-vie.com/images/2019/AppelAuxPresentateurs-DialoguePourLaVie2019.pdf>.

Ainsi, le Conseil d'Administration de L'APSPNIQL désire vous informer que les vérifications nécessaires ont été faites à l'égard de tous les conférenciers et leurs « aidants », ainsi qu'à l'égard, notamment des musiciens participants à l'évènement.

À ce titre, M. Léo St-Onge a fait l'objet de vérifications d'antécédents judiciaires, lesquelles se sont avérées négatives quant à des accusations de nature sexuelle.

À la suite des signalements reçus en novembre 2019 de la part des membres de notre communauté à l'égard de M. St-Onge et de ses antécédents judiciaires, nous avons entrepris les démarches nécessaires afin de déterminer pour quelles raisons les vérifications d'antécédents judiciaires n'ont pas permis d'établir sa condamnation antérieure pour une infraction d'ordre sexuel.

Nous avons ainsi été informé que le 15 décembre 2016, M. St-Onge aurait obtenu l'absolution conditionnelle quant à l'infraction de nature sexuelle qui lui avait été reprochée.

Les vérifications effectuées dans les registres publics criminels n'ont donc pas permis de repérer cette accusation puisque selon l'article 730 du *Code criminel* « Le délinquant qui est absout (...) est réputé ne pas avoir été condamné à l'égard de l'infraction » .

Conséquemment, cette accusation ne peut être considérée comme étant un antécédent judiciaire. C'est la raison pour laquelle, nos recherches effectuées selon la procédure habituelle n'auraient rien donné.

Le Conseil d'administration de l'APSPNIQL désire rassurer la population, les utilisateurs et les intervenants de ses conférences et ateliers, que nous effectuons toutes les vérifications nécessaires quant aux antécédents criminels et, plus particulièrement, en matière d'infractions de nature sexuelle. De plus, nous prenons toutes les mesures mises à notre disposition pour assurer le bon déroulement de

nos conférences et ateliers et pratiquons une tolérance ZÉRO quant à la consommation d'alcool et de drogues durant nos pré-conférences et nos conférences.

Il est important pour nous que la population soit rassurée et confiante, ce pour quoi nous nous assurons que notre mandat de venir en aide aux victimes et aux aidants soit rempli en toute transparence, objectivité, et honnêteté afin d'éviter une situation malheureuse comme celle-ci.

Notre mandat nous tient à cœur et nous travaillons pour prévenir le suicide chez les autochtones dont le taux est, malheureusement, élevé et important. Dans ce contexte, nous considérons toutes les formes de violence de façon sérieuse et donnons les outils nécessaires aux membres de la communauté afin qu'ils puissent se sortir de situations difficiles.

Nous comprenons et partageons le désir de l'ensemble des membres de notre grande communauté que justice soit faite pour les victimes. Nous tenons également à ce que les auteurs d'abus puissent guérir.

Les situations d'abus génèrent de profondes cicatrices, douleurs et un fort sentiment d'impuissance, tout d'abord chez les victimes, mais aussi chez leurs proches, les proches des auteurs d'abus ainsi que dans l'ensemble de la communauté. Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour que de tels abus cessent et qu'ils ne puissent être dissimulés et perpétués. La douleur des victimes et de leurs familles est aussi notre douleur. Nous tenons à réaffirmer notre engagement à garantir la protection des personnes vulnérables au sein de nos communautés.